



Assignation par l'huissier

Par **Mimi**, le **13/12/2015** à **01:37**

Bonsoir voilà je vous explique mon gros problème , se matin j'ai eu un papier d'un pour me dire que je suis assigné par ma banque , que je soit aller chercher un dossier au plus vite , car ya 2 ans mon ex conjoint à quitter le domicile avec notre nouvelle voiture la banque m'a fait un papier de vente du véhicule en sachant que je mettais porter cautionnaire pour que mon conjoint reprenne l'assurance à son nom, mes voilà mr à arrêter de payer la voiture 1 ans après ...

Étant mère de 3 enfants et ne travaillant pas esque je vais être obliger de payer ou esque j'ai d'autre solution ? Car j'ai deja pas grand chose alors si ont me l'enlève , je n'est vraiment plus rien ...

Merci de vos réponses car depuis se matin je suis en panique [smile7]

Par **youris**, le **13/12/2015** à **10:35**

bonjour,

pourquoi est-ce que vous vous êtes portés caution si vous n'avez pas ou peu de revenus ? vous parlez de votre ex-conjoint, cela signifie que vous étiez mariés et que vous avez divorcés, est-ce le cas.

à qui appartient la voiture, celui qui figure sur la facture d'achat ?

salutations

Par **Mimi**, le **13/12/2015** à **10:57**

Bonjour j'etais sa concubine et je me suis portée cautionnaire avec juste mes allocations familiale , lui était en cdi , la facture d'achat était au nom de mr et moi car sur la carte grise j'apparaissier en 2 eme prioriaitaire ...

A l'heure d'aujourd'hui la voiture a fini à la casse ...

Cordialement

Par **youris**, le **13/12/2015** à **11:26**

donc la voiture vous appartient toujours à vous deux.

si vous eu l'imprudence de vous porter caution en ayant juste les allocations familiales, le

créancier est fondé à vous demander de rembourser puisque c'est le principe lorsqu'on se porte caution.
vous pouvez vous défendre en indiquant que la caution était disproportionnée par rapport à vos revenus et patrimoine.
mais pour cela, vous devez consulter un avocat, car seul un juge pourra décider si la caution était disproportionnée ou pas.
salutations

Par **Mimi**, le **13/12/2015** à **11:32**

D'accord merci de votre réponse j'appelle mon avocat demain à la première heure ... Mes monsieur devrais payer aussi mes à se jours il me dit qu'il n'a rien ...